

Seraing, le 6 avril 2020

Objet : Informations concernant le remboursement des voyages scolaires.

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Vous êtes nombreux à vous inquiéter des modalités de remboursement des voyages annulés en raison de la situation sanitaire et du confinement, et c'est bien compréhensible...

Voici donc quelques précisions :

Pour le moment, aucun remboursement net n'est prévu par les agences de voyage.

L'école va recevoir des bons à valoir pour tous les voyages et ne sera réellement remboursée que dans un an et demi si les bons à valoir n'ont pas été utilisés.

Nous essayons toujours de négocier directement avec les agences mais elles se retranchent derrière les dernières décisions du gouvernement fédéral en la matière (lien ci-dessous).

Dans ces conditions et au vu des montants engagés (plusieurs centaines de milliers d'euros), l'école est dans l'incapacité financière de rembourser directement les parents.

Nous ne sommes pas la seule école confrontée à cette problématique et nous attendons également que la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionne à ce sujet.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous aurons trouvé une solution financièrement viable.

Ci-après, vous trouverez des liens vers :

- l'Arrêté ministériel du 19/03 relatif au remboursement des voyages à forfait annulés : <http://www.ejustice.just.fgov.be/.../03/19/2020040676/moniteur>
- l'explication fournie dans les médias : <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/coronavirus-en-belgique-les-voyages-annules-seront-ils-rembourses-voici-la-reponse-de-la-ministre-1209077.aspx?fbclid=IwAR3Db1D2QAvMFWPG-hW3zcPuRzBj9BA6wRuemy7lcWSbFT51MVsaYSWsWjo>

Nous sommes bien conscients du désagrément occasionné et nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre patience.

Très cordialement,

Frédéric Cools,
Préfet des études